

Transcription de l'interview (5'06) de Danièle ESCANO, chargée de communication à la DRIMM (Séché Environnement), sur la récupération et la surveillance des eaux, la surveillance de l'air et les autres analyses (lichen).

Au titre d'installation classée, nous avons obligation de procéder à des analyses. Donc ces analyses vont permettre de vérifier l'innocuité de nos activités par rapport à l'environnement. Ces analyses vont porter sur plusieurs aspects : le suivi de la qualité des eaux mais également le suivi de la qualité de l'air.

Par rapport aux eaux, on va avoir plusieurs types d'eau à suivre sur un site tel que le nôtre : les eaux pluviales, les eaux souterraines bien évidemment et ensuite les eaux que l'on appelle les eaux de process. Donc toutes les eaux qui vont être récupérées au niveau des déchets, les lixivia, et qui vont faire l'objet d'un traitement sur le site. Donc le résidu aqueux épuré que l'on va récupérer c'est une autre process qui fait l'objet d'un suivi spécifique aussi. Donc tout ce suivi des eaux est encadré au niveau réglementaire mais des précisions peuvent être apportées également par l'arrêté préfectoral d'autorisation spécifique au site de traitement.

L'objectif de ces analyses c'est vraiment de vérifier qu'il n'y a pas d'impact sur l'environnement. Donc au niveau des eaux pluviales, on déploie des systèmes de récupération des eaux. Donc tout le site va être mis sur rétention, de manière à ce que toutes les eaux pluviales soient collectées et acheminées dans différents bassins. À partir de là, nous avons un ingénieur environnement qui va réaliser des prélèvements. Ces prélèvements vont nous permettre de vérifier que les eaux n'ont pas été en contact avec le déchet, ne sont pas polluées.

Ensuite nous avons tout un circuit de bassins au niveau du site, qu'on va retrouver ici. On voit toute une série de bassins qui vont ceinturer toutes les activités que l'on a. Tous les bassins vont être interconnectés de manière à ce que, après analyse, les eaux soient transférées dans le bassin suivant et ainsi de suite jusqu'à un lac que nous avons à l'intérieur du site qui lui est connecté au milieu extérieur. Donc quand on va avoir des volumes d'eau très importants à gérer, en cas d'année à forte pluviométrie, on va faire des rejets au milieu extérieur des eaux pluviales après vérification de leur conformité. Cette vérification de la conformité, on va en faire une partie nous en autocontrôle pour tout ce qui est transfert d'un bassin à l'autre à l'intérieur de notre site. Et ensuite, de manière à ne pas être jugé et parti bien évidemment, toutes les analyses en vue d'un éventuel rejet au milieu extérieur seront-elles réalisées par des laboratoires extérieurs agréés Cofrac. Donc ça c'est pour la surveillance des eaux superficielles.

Ensuite on va également faire une surveillance de la qualité des eaux souterraines on déploie tout un réseau depuis tout autour du site de manière à vérifier qu'il n'y a pas de dégradation de la qualité entre l'amont et l'aval du site. Donc ça nous permet de confirmer l'efficacité de nos mesures d'étanchéité au niveau de nos zones de stockage.

Par rapport à la surveillance de la qualité de l'air, là nous allons avoir deux types d'analyses complémentaires. Une analyse des marqueurs qui va se faire au moyen de prise d'air. Donc on va avoir un laboratoire extérieur qui va venir et faire des prises d'air pendant une période de 24 à 36 heures en fonction du vent. Et donc on va voir deux points de mesures : un en amont du site par rapport aux vents dominants, qui va être considéré comme étant le point de référence, et un en aval du site par rapport à la zone d'exploitation du stockage des déchets. Et l'analyse comparative entre ces deux prélèvements d'air va permettre de mesurer les éventuels traceurs de l'activité que l'on va retrouver sur notre site. Donc ça c'est le premier marqueur que l'on va suivre.

Ensuite on va avoir des analyses au niveau des rejets de nos outils de production d'électricité (qui ne sont pas matérialisées sur le plan, mais qui existent). Donc on va faire des analyses des rejets au niveau des gaz d'échappement des outils de production d'électricité, donc le moteur et la turbine. Donc ça aussi ça va faire parti d'analyses, avec des seuils bien évidemment prescrits dans nos arrêtés préfectoraux.

Et la dernière analyse que l'on va réaliser sur un site comme le nôtre, c'est typiquement une analyse que nous avons mise en place dans le cas de la concertation avec les associations locales implantées au niveau du territoire, puisque l'on fait un suivi des lichens tout autour du site. Cette méthode lichénique c'est quelque chose d'assez spécifique qui est plus généralement pratiqué sur les installations d'incinération de déchets ménagers. Et ça va nous permettre aussi de regarder au cours d'une année écoulée s'il y a eu des traceurs de nos activités dans l'air ambiant au niveau de la zone. Et donc on va travailler sur des cercles jusqu'à 3 km en périphérie du site.

Extrait de la ressource « Mise en place, gestion et impacts environnementaux d'une ISDND »